

Dons de la société populaire d'Essonnes pour la défense de la patrie, lors de la séance du 26 ventôse an II (16 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Dons de la société populaire d'Essonnes pour la défense de la patrie, lors de la séance du 26 ventôse an II (16 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 530;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31189_t1_0530_0000_2

Fichier pdf généré le 22/01/2023



La société populaire d'Essonnes applaudit avec enthousiasme aux sages décrets de la Convention, et l'invite à rester à son poste; elle envoie l'état des dons qu'elle fait pour la défense de la patrie.

Ils consistent en 81 chemises, et autres effets d'habillement et d'équipement, 75 liv. en assignats, et 50 liv. en numéraire.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

8

Nous ne sommes pas éloquens, disent à la Convention les membres de la société populaire de Remoulins, mais nous recevons vos décrets avec joie, et nous les exécutons avec soumission. Nous célébrons les victoires de nos armées par des fêtes civiques, et nous ferons gaiement le sacrifice de nos propriétés et de nos personnes pour la République.

Ils ajoutent qu'ils ont porté l'argenterie de leur église au district, et qu'ils ne veulent point de paix avec les tyrans.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Remoulins, s.d. A la Conv.] (3).

« Dans une de nos dernières séances, notre président faisant la lecture du sublime rapport de Barère, relativement à la trêve de deux ans demandée par les despotes coalisés, nos membres mus d'un saint enthousiasme se lèvent spontanément, et font retentir la voûte de nos séances des cris multipliés: Point de trêve avec les tirans! La guerre! La guerre! et chargent le président avec un autre membre de vous faire parvenir leur vœux: Représentans, ils demandent donc une trêve de deux ans les despotes coalisés. C'est leur rolle, leurs hordes impures ont été totalement dispersées par nos braves et fiers républiquains sans-culottes; ils sont hors d'état de tenter une nouvelle campagne; ainsi ce seroit vouloir les épargner que de leur accorder leur demande. Nous conjurons bien vivement la convention de continuer à pousser contre eux la guerre avec la dernière vigueur et de rester à son poste jusqu'à ce que l'Europe entière ait adopté les lois de la République et envoyé les têtes de ses deniers tirans, rouler dans le Tartare avec celle de Louis Capet. Voilà le voeu de notre société, celui de tous les bons Français et de tous les vrais sans-culottes.

En attendant son accomplissement et voulant contribuer pour notre part à exterminer la tirannie, et à faire disparoitre les superbes despotes de la surface de la terre, nous allons former un attelier pour extraire tout le salpêtre que notre canton pourra fournir, et nous vous annoncons avec satisfaction que sous peu de jours, il sera en pleine activité.

Représentans, nous ne sommes pas éloquens, nous ne cherchons pas à faire de phrases, mais nous disons tout bonnement à la Convention:

(3) C 295, pl. 993, p. 27.

vos décrets sont justes et sages; nous les recevons et nous les exécutons avec la plus grande soumission. Les armées de la République sont triomphantes; nous célébrons leurs victoires par des fêtes civiques et par des hymnes en l'honneur de ses invincibles guerriers. Nous scavons que nos propriétés et nos personnes appartiennent à la République, nous en faisons gaiment le sacrifive quand vous l'exigerez. Notre commune par sa consistance, est sans contredit une des moindres de la République, mais par ses sentiments elle se croit l'égale de celle de Paris. Ainsi point de trêve avec les tirans, il faut détruire Londres et porter dans cette malheuseuse cité notre implacable ennemie, le fer, le feu et la flamme pour la réduire en cendres. Il faut forcer toutes les nations de la terre à devenir libres. Quand on travaille à faire le bonheur des peuples, il faut agir même malgré eux; il faut les éclairer en dépit de leurs vœux s'ils sont assez aveuglés pour ne pas voir la lumière de leur pur mou-vement. Voila comme pense et pensera toujours la société populaire des montagnards sans-culottes de la commune de Remoulins; elle a délibéré que le peu d'ornemens et pièces d'argenterie que son Eglise renfermoit seront portés avec la cloche à notre district; notre dernier charlatan a abdiqué depuis quelques jours, toutes les erreurs et de la chaire, où il ne disoit pas toujours la vérité, la raison éclairera les citoyens fanatisés: notre société n'a pas été non plus la dernière à célébrer des fêtes à l'occasion de la brillante reprise de l'infame Toulon, et à la gloire de l'immortel Marat ce véritable amy du peuple, elle ne fait pas à la Convention le détail des fleurs qu'elle a jetté sur la tombe de œ martir de notre liberté, pour ne pas abuser de ses précieux momens; elle se borne à l'assurer de constante admiration pour ses sublimes vertus, de son entière obéissance à ses bienfaisantes lois et de sa vénération pour les membres qui la composent.

Vive la République! Vive la Convention! Vive la Montagne! Vive le Comité de Salut public! ».

Brun (secrét.), Seveirac (présid.).

9

La société populaire du Chaylard, département de l'Ardèche, écrit qu'elle a brûlé les titres du régime féodal, que les signes extérieurs du culte ont été envoyés au district avec leurs cloches: ils y ont ajouté des chemises pour les défenseurs de la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Le Chaylard, 1° vent.] (2)

Nous sommes chargés par la Société populaire du Chaylard de vous annoncer que depuis longtemps les titres du régime oppressif de la féodalité ont été livrés aux flammes; que les signes extérieurs de lutte ont disparu; que nos

(2) C 295, pl. 993, p. 28.

⁽¹⁾ P.V., XXXIII, 358. (2) P.V., XXXIII, 358. B''n, 26 vent.

⁽¹⁾ P.V., XXXIII, 358. Bin, 26 vent. (supplt); M.U., XXXVII, 458.